

OJ 1bis

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° CCO BO 2015

Date de convocation du conseil communautaire : 16/06/2015

L'an deux mille quinze, le 02 juillet, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune de Venosc, sous la présidence de Monsieur Christian PICHOUD, Maire du Freney d'Oisans.

EN EXERCICE: 46

PRESENTS: 29

Mesdames, Messieurs, GACHET Edith, VIARD GAUDIN Murielle, MOIROUX Yves, VIEUX ROCHAZ Jean-Louis, OUGIER Jean-Rémy, GUILLAUME Jean-Paul, SALVETTI André, VERNEY Guy, JOUVENCEL Renée, LAVAUDANT Jean, GARNIER Gilbert, PICHOUD Christian, VEYRAT Robert, GANDIT Pierre, PONCET Daniel, NOYREY Jean-Yves, HUSTACHE Nadine, SAUVEBOIS Stéphane, FAURE Nicole, GIRARD Stéphane, GENEVOIS André, LÊ QUANG Chrystel, HOLLEVILLE Patrick, RODERON André, BALME Pierre, ARGENTIER Agnès, BRUN Philippe, BARLERIN Francis, THEYSSET Chantal.

ABSENTS: 14

Mesdames, Messieurs, TURC-BARON Isabelle, DUPONT Gilbert, BOUDINET Guy, ŒILLET Sandrine, MICHEL Gilbert, GRAVIER Serge, MARTIN Jocelyne, CORRENOZ Clotilde, GENEVOIS Yves, ARNAUD Marc, VEYRAT Gilbert, , BRUN Thierry, RICHARD Julien, LAQUAZ Denis.

POUVOIRS: 3
GINIES Alain à GACHET Edith
MICHEL Bernard à PICHOUD Christian
SALVI Pierre à Nicole FAURE

VOTANTS: 32

Secrétaire de séance : Pierre Balme

OBJET:

MOTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISANS TUNNEL DU CHAMBON Fermeture RD 1091

Le Président en ouverture du conseil communautaire évoque immédiatement la situation économique et sociale très difficile voir catastrophique résultant pour de nombreuses familles et professionnels de l'Oisans de la fermeture de la RD 1091 suite à l'accident géologique du tunnel du Chambon.

Les travaux en cours à l'initiative du Département de l'Isère pour la création d'une voix de secours en rive droite sont évoqués et approuvés unanimement.

La mobilisation d'Oisans Tourisme – dont La Grave et Villard d'Arène ont toujours été membres actifs – soutenus par Isère Tourisme et bientôt par le comité régional du Tourisme est saluée favorablement et encouragée à se poursuivre.

Il est exposé l'intervention immédiate des services de la communauté de communes à la demande du président pour améliorer et sécuriser autant faire que se peut le chemin des Aymes à Parizet qui est le dernier lien piéton possible – hors la haute montagne – avec la haute romanche.

Le Président expose le suivi économique des entreprises dont la communauté de communes se fait le relais local auprès de la CCI – Chambre de Commerce et d'Industrie, CMA – Chambre de Métiers et de l'Artisanat et RSI – Régime Social des Indépendants. Il fait part des permanences organisées en mairie du Freney et des réunions de la cellule économique tenue en préfecture de l'Isère. Le président distribue la lettre ouverte du maire de La Grave Jean-Pierre Sevrez qui exprime son désarroi.

De nombreuses voix s'élèvent pour exprimer la solidarité de l'Oisans avec La Grave et Villard d'Arène et naturellement avec l'ensemble des personnes et entreprises de l'Oisans.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE sans réserve les travaux urgents engagés par le Département de l'Isère pour l'aménagement d'une route de secours minimum en rive gauche du lac du Chambon afin de faire face aux urgences et permettre un trafic local vital.
- DIT que cette liaison sera toujours essentielle pour sécuriser à l'avenir une route vitale pour les habitants concernés.
- APPROUVE l'engagement par Oisans Tourisme et Isère Tourisme des actions de promotions et les encouragent à poursuivre avec le soutien du comité régional du Tourisme qui vient de s'exprimer favorablement.
- PREND ACTE du travail effectué pour favoriser le suivi personnel des entreprises impactées et approuve la coopération mise en place avec les chambres consulaires, le RSI et l'Etat.
- DEMANDE à toutes les administrations, Etat, Région, Département, la mise en œuvre des actions nécessaires au territoire et à ses entreprises.
- DECIDE de tenir une réunion exceptionnelle des membres du conseil communautaire à La Grave le lundi 20 juillet à 11 heures pour étudier tous les sujets d'intervention possibles pour l'ensemble des acteurs impactés et exprimer aux municipalités de La Grave et Villard d'Arène leur solidarité dans cette épreuve.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME

Le Président, Christian PICHOUD Maire du Freney d'Oisans

Services 2 Alpes

Certifie le caractère exécutoire de l'acte tenu de son dépôt en Préfecture le et de sa publication ou de sa notification le

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.